

## Prêt de véhicule particulier

Par **Laurent4785**, le **23/09/2020** à **19:51**

Bonjour,

J'ai emprunté un véhicule à un particulier que j'ai payé (en passant par un site internet) le temps que mon nouveau véhicule arrive. Me méfiant un peu du personnage, j'ai pris des photos du véhicule de partout moteur, carrosserie, pare brise etc pour me couvrir au cas ou. Et je reprendrais des photos le jour ou je le restituerais pour prouver ma bonne foie. Cependant, j'ai aperçu aujourd'hui un petit impact au pare brise que j'ai vu au moment ou j'ai pris le véhicule mais je l'avais pris vers les 10h20, j'ai pris toutes les photos seulement le soir vers les 18h00.

Au cas ou le bonhomme souhaiterait se retourner contre moi et me dénoncer comme responsable de cet impact (alors qu'il était là avant) comment pourrais je me défendre étant donné que mes photos ont été prises quelques heures plus tard? La seule défense que je peux avoir, c'est que mon colloc était avec moi tout l'après midi à l'appartement et que le véhicule n'a pas bougé jusqu'au moment ou j'ai pris les photos.. cordialement

Par **Chaber**, le **23/09/2020** à **20:51**

Bonjour

avez-vous fait un état contradictoire lors de la prise du véhicule?

Par **Laurent4785**, le **23/09/2020** à **20:57**

pas eu d'état lors de la prise du véhicule...

Par **janus2fr**, le **24/09/2020** à **07:38**

Bonjour,

En l'absence d'état des lieux lors de la prise du véhicule, vous êtes censé avoir pris le véhicule en parfait état et toute dégradation pourra vous être attribuée. Vos photos ne

constituent pas une preuve juridique...

Par **Chaber**, le **24/09/2020** à **07:38**

Bonjour

vous avez pris le véhicule en parfait état et vous devez le restituer en parfait état. Le propriétaire a tout loisir de vous réclamer la dégradation

Par **Laurent4785**, le **24/09/2020** à **18:55**

L'impact y était déjà comment prouver qu'il y était avant et non pas quand moi je l'ai eu.. ce serait moi j'aurai admis ma faute, ne me faites pas passer pour le fautif je cherche une solution pour ne pas être berné..

Par **Chaber**, le **24/09/2020** à **19:25**

bonjour

Avant de prendre le véhicule vous auriez dû faire un état descriptif avec le loueur.

C'est ce que je fais à chaque fois que je loue une voiture chez un pro et établi un état lors de la remise.

Par **Laurent4785**, le **24/09/2020** à **19:40**

Oui c'est la première fois que je l'ai fait, j'y avais pas pensé...